https://www.romilly-sur-andelle.fr/competences/

Compétences

La Commune de Romilly sur Andelle exerce des compétences obligatoires, optionnelles et facultatives. Ces dernières sont déterminées par les élus municipaux afin d’améliorer la qualité de vie des habitants de la commune.

Entretien

Entretien de la voirie communale

Entretien des bâtiments communaux

Etat civil

Naissance, mariage, baptême, décès

Recensement des jeunes

Urbanisme

Plan Local d’Urbanisme

Déclaration préalable de travaux